

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

Berger
Levrault

ID : 083-218300291-20210315-2021_03_002_2-BF

**COMMUNE DE CALLIAN (VAR)
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2021**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – CONTEXTE GENERAL D’ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021	4
A/ Un contexte macro-économique impacté par la crise sanitaire	4
1 – Une récession inédite en 2020	4
2 – Des perspectives incertaines pour les exercices à venir	5
3 – Une inflation en fort recul en 2020	6
4 – Des taux d’intérêts toujours très bas en 2021	6
B/ Une stratégie budgétaire de l’Etat bouleversée dans ce contexte exceptionnel	6
1 – Un endettement public en très forte augmentation	7
2 – Relance de l’activité économique et de l’emploi	8
3 – Mise en suspens de la limitation des dépenses de fonctionnement des Collectivités locales	8
C/ Un projet de Loi de Finances 2021 et un plan de relance à destination des Collectivités locales	9
1 – La relance de l’économie via la forte baisse de plusieurs impôts de production perçus par les collectivités et le soutien à l’investissement public local	9
2 – Le soutien à l’investissement local	9
3 – Le soutien financier aux collectivités locales	10
4 – La poursuite des réformes engagées	11
5 – Les autres mesures introduites par le PLF 2021	12
D/ Autres éléments divers de contexte national et local	13
1 – Eléments de contexte national en matière de ressources humaines	13
2 – Eléments de contexte local en matière de ressources humaines	14
II – OBJECTIFS FINANCIERS ET PRINCIPALES PRIORITES D’ACTIONS POUR L’ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021	15
A/ Priorités d’actions pour l’élaboration du budget primitif 2021	15
B/ Un investissement maîtrisé	16
C/ Stabilité des taux d’imposition	16
D/ Maintien des dépenses de fonctionnement et baisse de l’encours de la dette	18
1 – Une évolution des dépenses de fonctionnement contenue	18
2 – La poursuite du désendettement	19
III – PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
A/ Des recettes réelles de fonctionnement stagnantes	20
1 – Des dotations de l’Etat stables par rapport à 2020	20
2 – Absence de dynamique des recettes de fiscalité directe	21
3 – Principaux faits marquants concernant les autres produits fiscaux	21
4 – Attributions de compensation	22
5 – Evolution des produits de services	23
B/ Stabilité des dépenses de fonctionnement	23
1 – Des charges à caractère général stabilisées	24
2 – Des dépenses de personnel en légère augmentation	24
3 – Evolution des subventions versées aux associations	27
4 – Des charges financières en baisse constante	27
5 – Autre dépenses significatives	29

IV – PRINCIPALES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021 – SECTION D’INVESTISSEMENT	31
A/ Principaux projets 2021	31
1 – Vers une transition écologique	32
2 – Rénovation du patrimoine communal	32
3 – Création de places de parkings au centre village	32
4 – Poursuite de la rénovation des chemins communaux	32
5 – Construction d’un nouveau groupe scolaire	33
6 – Lancement d’une modification et d’une révision du PLU	33
7 – Poursuite de la numérisation et de l’informatisation des services publics	33
8 – Sports et loisirs	33
9 – Canalisation des eaux pluviales	33
B/ Les recettes d’investissement	34
1 – Les recettes d’ordre général	34
2 – Les recettes adossées à des opérations	35
GLOSSAIRE	37

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire issu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, le vote du budget doit être obligatoirement précédé d'une délibération présentant le rapport d'orientation budgétaire au minimum 15 jours avant la date du vote dudit budget et au maximum 2 mois avant.

Le DOB a pour principal objectif d'informer les élus et de favoriser les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une commune, préalablement au vote du budget primitif.

Ce document doit comporter :

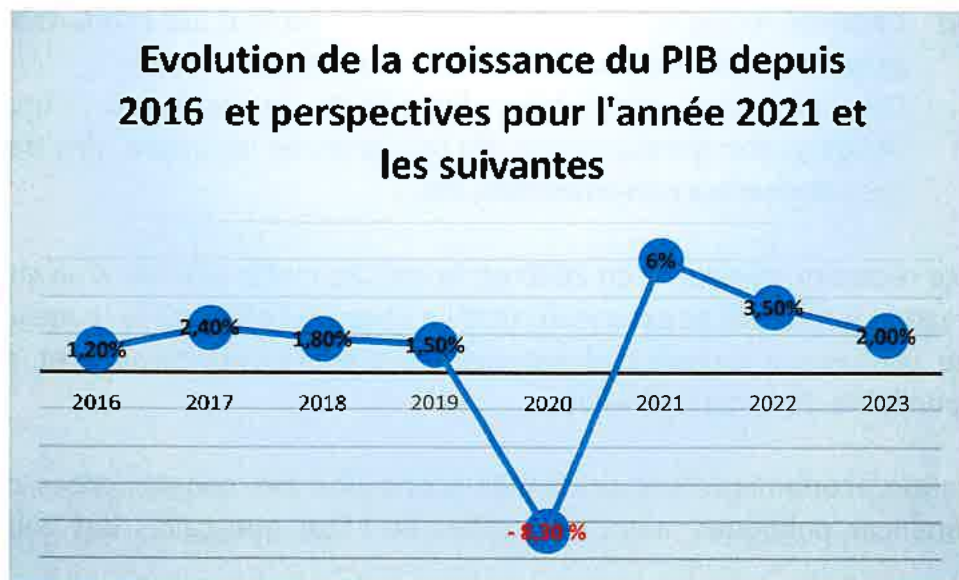
- **Les orientations budgétaires relatives aux dépenses et recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.**
- **L'évolution de l'encours de la dette doit être détaillée, ainsi que la fiscalité et son évolution.**
- **Il est recommandé de préciser l'évolution des effectifs et naturellement celle concernant les dépenses de personnel.**
- **Enfin, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la commune doivent être détaillés.**

I – CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

A/ Un contexte macro-économique impacté par la crise sanitaire

Le budget primitif 2021 intervient dans un contexte économique mondial et national bouleversé par la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Ce choc sanitaire, économique et social est d'autant plus notable qu'il est inédit depuis la fin de la seconde guerre mondiale.



Compte tenu du caractère inédit de cette crise, les prévisions budgétaires du gouvernement sont particulièrement incertaines en raison notamment :

- De l'évolution de la pandémie ainsi que du temps nécessaire pour disposer des moyens médicaux pour l'endiguer de manière durable.
- De la confiance des ménages et des entreprises dans l'avenir et de leurs éventuels changements de comportement.
- De la situation géopolitique internationale (tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, Brexit...).

Sous réserve de ces incertitudes, les données et les prévisions économiques indiquées ci-après sont issues du rapport économique, social et financier du gouvernement, annexé au projet de Loi de Finances 2021.

1/ Une récession inédite en 2020 :

- A l'échelle internationale, on note un recul très important de l'activité économique en 2020 d'une ampleur inconnue depuis des décennies en raison, notamment, des confinements locaux ou généralisés, des couvre-feux, des limitations de circulation, etc...
- L'hypothèse retenue par le gouvernement pour ce qui concerne la France, est celle d'une récession de l'ordre de $- 8.3 \%$ par rapport à 2019.
- Cependant, tous les secteurs d'activités ne sont pas touchés de la même façon.
 - o L'activité recule relativement peu dans le secteur des produits agricoles, agroalimentaires ou dans les services financiers.
 - o Des secteurs sont très fortement impactés à l'image de l'hébergement/restauration, du tourisme, de la culture, des transports, des commerces non-essentiels, etc...
- Cette récession constatée en 2020 est la conséquence, à la fois d'un choc sur la demande intérieure et extérieure et d'un choc de l'offre, dans la mesure où la crise sanitaire a complexifié les chaînes d'approvisionnement et réduit la disponibilité de la main d'œuvre.

Cette situation économique exceptionnelle a entraîné des conséquences délétères pour les finances publiques, aussi bien celles de l'Etat que celles des collectivités locales.

2/ Des perspectives incertaines pour les exercices à venir :

- Le projet de Loi de Finances table sur une reprise économique rapide en 2021 et 2022 et particulièrement une forte croissance du PIB en 2021, même si ce rebond reste hypothétique.
En effet, il faudrait pour cela une levée des restrictions sanitaires et des conséquences positives du plan de relance.
L'arrivée des nouveaux variants devrait entraîner, hélas, une reprise économique bien plus modérée que ce que prévoit le PLF 2021.
- Pour ce qui concerne l'année 2021, les experts évoquent une croissance économique très importante qui serait portée par les facteurs suivants :
 - o Un rebond de la consommation des ménages qui est dépendant toutefois du retour de la confiance. Cela reste hypothétique dans la mesure où en période de crise les ménages font le choix d'augmenter leur niveau d'épargne, celui-ci ayant atteint des sommets en 2020 (+ 21 %).

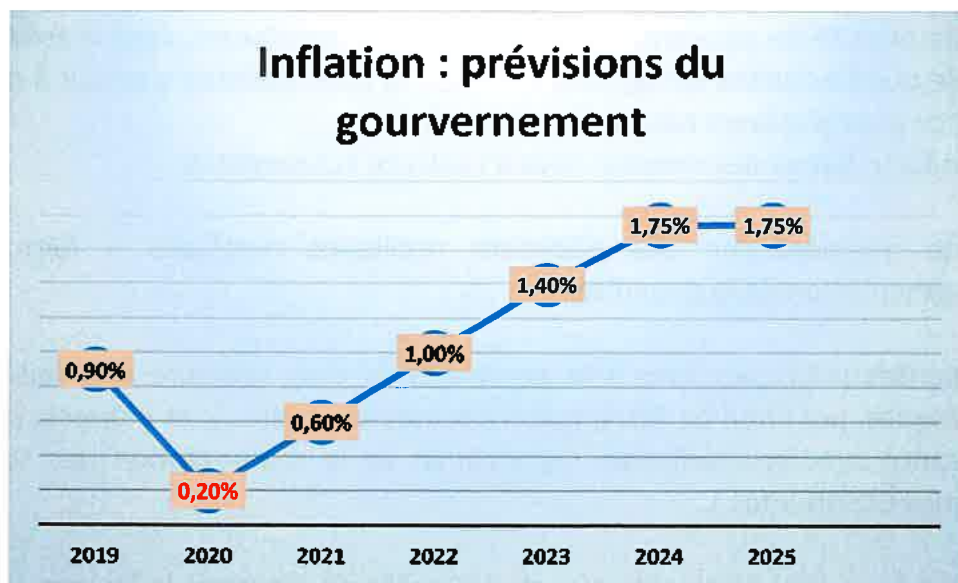
- Une reprise de la demande extérieure et donc des exportations, avec une hypothèse de reprise de plus de 12,6 % en 2021 par rapport à 2020.
- Un rebond significatif des investissements des entreprises.

L'année 2020 a mis fin à 4 années consécutives de recul du chômage.

Ainsi le taux de chômage avoisine 10.5 % à la fin de l'année 2020, malgré le recours au chômage partiel.

3/ Une inflation en fort recul en 2020 :

- L'inflation en 2020 a connu une évolution très faible de + 0.2 % et est en net recul par rapport à 2019 (0.9 %).
Si l'on table sur une reprise économique à compter de 2021, le taux d'inflation devrait remonter progressivement jusqu'à atteindre 1.75 % à l'horizon 2025.



4/ Des taux d'intérêts toujours très bas en 2021 :

Le ralentissement de l'économie mondiale du fait de la grave crise sanitaire en 2020 a conduit la BCE à assouplir fortement sa politique monétaire pour soutenir l'économie.

Dans ce contexte exceptionnel les taux demeurent historiquement bas au cœur de la zone euro. Il est vraisemblable que cette tendance se poursuive en 2021 et à moyen terme.

Il s'agit certes d'une bonne nouvelle pour les collectivités locales, mais elle représente un risque majeur à long terme en cas de rebond des taux d'intérêts.

B/ Une stratégie budgétaire de l'Etat bouleversée dans ce contexte exceptionnel

La fameuse formule « quoi qu'il en coûte » employée par le Président de la République le 12 mars 2020, a fait voler en éclats le principe de rigueur budgétaire et le retour progressif à l'équilibre des comptes publics.

Ainsi, la crise de la COVID a mis fortement sous tension les finances publiques. En effet, l'Etat a priorisé 2 actions :

- Limiter au maximum les conséquences économiques et sociales des confinements.
- Engager à l'automne 2020 un plan de relance de l'économie de l'ordre de 100 milliards d'euros.

1/ Un endettement public en très forte augmentation :

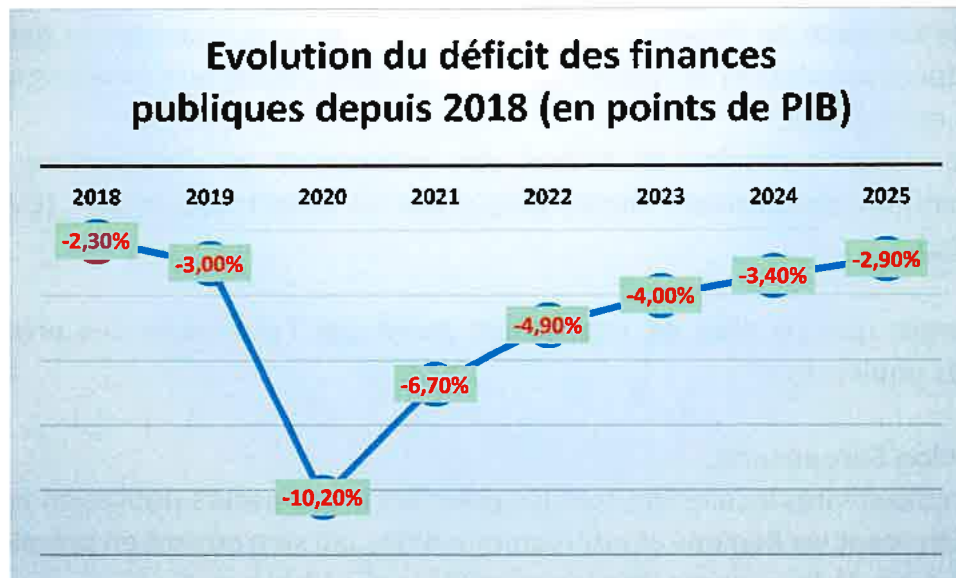
Alors que la priorité du gouvernement, en début de mandature, était d'arriver à une situation de quasi équilibre budgétaire en 2022, la crise sanitaire a réduit à néant cet objectif et ce pour plusieurs raisons :

- Très forte baisse des recettes liées à l'activité économique.
- Forte augmentation des dépenses publiques destinées à faire face à l'augmentation de la pauvreté.
- Dépenses publiques liées à la gestion de la crise sanitaire à la fois directes (masques, politique de tests, matériels médicaux, etc...), et indirectes (Ségur de la santé avec revalorisation significative de la rémunération des soignants, primes COVID, etc...).

La crise sanitaire aurait déjà coûté plus de 186 milliards d'euros à la France.

Ce montant sera bien évidemment appelé à s'accroître dans les mois qui viennent.

Le tableau ci-après démontre à quel point les finances publiques se sont dégradées considérablement.



Cette forte dégradation des déficits publics s'accompagne bien entendu d'une progression de l'endettement public qui atteint désormais le seuil de 120 % du PIB.

Ce seuil est susceptible d'être revu à la hausse, si la crise sanitaire et ses conséquences ne parviennent pas à être jugulées dans les mois qui viennent.

Cette forte dégradation déséquilibre les finances publiques et a des conséquences sur la gestion des collectivités locales et notamment sur les communes.

Nous devons tôt ou tard prendre des mesures de redressement des comptes publics.

2/ Relance de l'activité économique et de l'emploi :

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place des mesures destinées à sauvegarder l'économie et l'emploi :

- Des mesures d'urgence pour éviter les faillites d'entreprises et limiter les licenciements (chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, Fonds de solidarité, exonérations des cotisations sociales pour les TPE et le PME fermées administrativement).
- Plan de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise.

Compte tenu de la situation épidémique, il est à craindre que l'Etat soit contraint de prolonger ces mesures.

Au-delà de ces mesures, le projet de loi de finances 2021 a été placé sous l'égide du Plan de relance d'un montant global de 100 milliards d'euros, répartis sur la période 2021/2022, comportant plusieurs types de mesures :

- Mise en place de dépenses et d'investissements supplémentaires dans divers secteurs prioritaires et notamment la transition écologique et la compétitivité des entreprises.
- Des mesures fiscales en faveur des entreprises et concentrées sur une diminution de plusieurs impôts perçus par les collectivités locales (CVAE, CFE, TFB...).

Il est à noter, que ce plan de relance est porté par l'ensemble des niveaux des collectivités publiques :

- L'Union Européenne,
- Les collectivités locales qui sont les premiers investisseurs publics en France, et notamment les Régions et intercommunalités qui se trouvent en première ligne en raison de leurs compétences en matière économique.

La commune de Callian peut, proportionnellement à sa taille, participer à cette relance.

3/ Mise en suspens de la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales :

En 2018, l'Etat avait décidé de contraindre les collectivités locales à limiter leurs dépenses réelles de fonctionnement, sous peine d'appliquer des sanctions financières.

Cette mesure a été suspendue par l'Etat depuis le printemps 2020 afin de permettre aux collectivités locales de répondre à la crise sanitaire, économique et sociale.

Nous pouvons donc raisonnablement penser que, pour le budget 2021, les services de l'Etat seront moins regardants sur l'équilibre de certains ratios.

C/ Un Projet de loi de finances 2021 et un plan de relance à destination des collectivités locales

1/ La relance de l'économie via la forte baisse de plusieurs impôts de production perçus par les collectivités et le soutien à l'investissement local :

- L'Etat a décidé de réduire de 50 % la fiscalité foncière locale applicable aux établissements « industriels ».
- L'Etat a décidé de diviser par 2 la CVAE.

Compte tenu des conséquences budgétaires importantes pour les collectivités locales, le gouvernement s'est engagé sur un mécanisme de compensation.

Ainsi, pour le produit fiscal de la ville de Callian cela devrait se traduire par une compensation fiscale inscrite au Chapitre 74 à due concurrence de recettes inscrites au Chapitre 7.

On peut donc à ce stade, constater la remise en question sans cesse plus perceptible de l'Article 72 de la Constitution, stipulant que chaque collectivité locale possède une autonomie de gestion.

Pour mémoire, la division par 2 de la CVAE, va impacter les finances de la CCPF qui dispose de la compétence de la fiscalité économique.

2/ Le soutien à l'investissement local :

Le gouvernement, et ce depuis plusieurs années, incite les collectivités locales à limiter leurs dépenses de fonctionnement et à davantage orienter son intervention aux aides à l'investissement.

- Renforcement ponctuel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
 - o L'Etat a décidé d'abonder d'1 milliard d'euros supplémentaires les crédits dédiés à la DSIL à l'échelle nationale en insistant sur les projets de transition écologique et de rénovation du patrimoine.
La ville de Callian souhaite se mobiliser pour solliciter cette aide exceptionnelle de l'Etat, en particulier pour la rénovation de l'église.
 - o D'autre part, l'Etat reconduit l'enveloppe annuelle de la DSIL concernant la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics, le développement du numérique et la création de bâtiments scolaires.
- Le plan de relance devra irriguer directement ou indirectement les différents niveaux de collectivités locales pour la contractualisation d'éventuels contrats de relance et de transition écologique pouvant être conclus entre l'Etat et toutes communes désireuses de s'inscrire dans cette démarche.
- La hausse du fond de compensation de la TVA (FCTVA).
 - o Pour mémoire, le FCTVA est un dispositif financier permettant aux collectivités territoriales de percevoir une compensation de la TVA à un taux forfaitaire fixé actuellement à 16,404 %.
 - o Pour 2021, l'Etat anticipe une hausse significative de son montant avec un pic de 6,546 milliards d'euros contre 6 milliards en 2020.

3/ Le soutien financier aux collectivités locales :

Pour les collectivités locales en général et les communes en particulier, la crise sanitaire de la COVID 19, génère des tensions budgétaires sur les sections de fonctionnement, en raison :

- Du recul significatif de certaines recettes de fonctionnement (activités réduites des services, exonération du droit d'occupation du domaine public, etc...)
- Des dépenses de fonctionnement supplémentaires induites par la crise sanitaire, telles que les dépenses d'hygiène et d'entretien des divers bâtiments municipaux, ou bien d'éventuelles indemnités ou aides versées à des commerçants ou des administrés de la commune.

En d'autres termes, pour les collectivités locales, la crise de la COVID 19 génère des tensions sur la capacité d'autofinancement.

Même si pour la commune de Callian l'impact budgétaire de la crise sanitaire est très relatif.

Malgré ce constat, l'Etat a fait le choix de soutenir prioritairement les collectivités locales au travers de subventions d'investissements.

Ainsi, seules un peu plus de 2000 communes (sur près de 35 000), devraient bénéficier de cette aide de l'Etat, alors même que la grande majorité d'entre elles ont subi une dégradation de leur autofinancement du fait de la crise.

4/ La poursuite des réformes engagées :

- Mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP).
Malgré la crise sanitaire, l'Etat a décidé de mener à son terme la suppression de la THP y compris pour les 20 % de contribuables les plus riches.
Pour ces derniers, la suppression de cet impôt sera réalisée de manière progressive pendant 3 ans, entre 2021 et 2023.
A compter de 2023, la THP sera donc définitivement supprimée pour l'ensemble des contribuables.

Par voie de conséquence, la commune de Callian, comme l'ensemble des communes de France, ne disposera d'une liberté d'action que sur la taxe foncière.

Désormais, pour l'exercice 2021, la commune de Callian ne pourra plus influencer sur le taux de la taxe d'habitation, même si l'Etat compensera à l'euro près la perte de cette recette.

La suppression de la THP entraîne la nécessité de redéfinir le mode de calcul de très nombreux indicateurs financiers utilisés pour apprécier « la richesse » d'une commune (potentiel fiscal, potentiel financier, etc...).

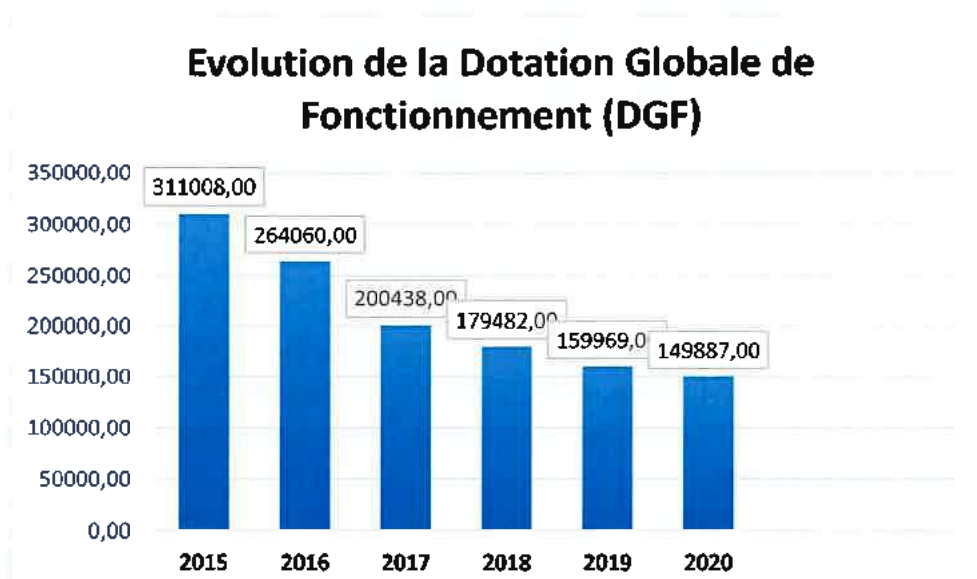
Même si ce sujet peut paraître technique, il s'avère très important dans les faits, puisque ces indicateurs de « richesse » servaient jusqu'alors à répartir la DGF ainsi que les fonds de péréquation tel que le FPIC.

En 2021, on peut considérer que les effets de cette réforme restent neutres pour la commune de Callian.

- Une stabilité relative de la DGF pour les communes.
Après 4 années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le gouvernement a décidé de stabiliser les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.
Ainsi, nous pouvons estimer qu'en 2021 la DGF, principal concours financier de l'Etat, sera quasiment stable par rapport à 2020.

Pour mémoire, le graphique ci-après montre l'évolution de la DGF perçue par la commune de Callian depuis 2015 :

Rappel DGF = dotation forfaitaire + DSR (dotation de solidarité rurale).



Avec à peine 43,43 euros par habitant, la DGF de la ville de Callian demeure toutefois significativement inférieure à la moyenne de sa strate de population.

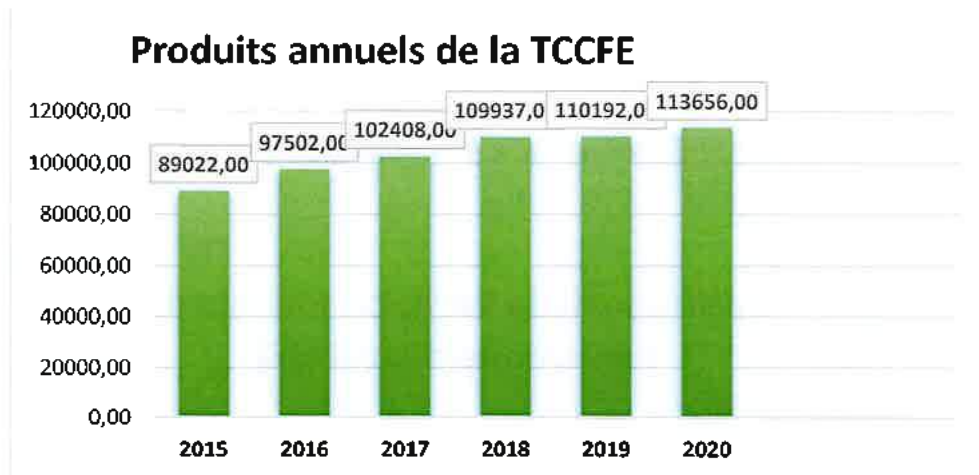
Il demeure très difficile à ce stade d'anticiper l'évolution de la DGF dans les années à venir. Après les élections présidentielles et législatives de 2022, l'Etat envisagera-t-il une réforme plus générale de la DGF et de ses critères de répartition ?

5/ Les autres mesures introduites par le PLF 2021 :

- Une augmentation possible des taxes locales pour la consommation finale des taxes d'électricité.
Jusqu'en 2020, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pouvait être affectée d'un coefficient multiplicateur allant de 4 à 8.5.

Désormais les communes ont l'obligation de retenir un coefficient égal à 6, 8 ou 8,5.

Par voie de conséquence, la commune de Callian pourrait bénéficier d'une augmentation des recettes liées à cette taxe. Cependant, les contribuables calliannais, compte tenu du coefficient multiplicateur appliqué égal à 8, ne subiraient qu'une légère augmentation de la facture d'électricité à compter de 2022 si ce coefficient passait à 8.5.



- La mise en œuvre, enfin effective, de l'automatisation du FCTVA.
D'un point de vue technique, cette réforme est censée permettre de simplifier la déclaration du FCTVA par les communes, ainsi que le travail de contrôle des services préfectoraux.
Il convient néanmoins de rester prudent car la définition des nouveaux critères d'éligibilité devrait conduire, de facto, à exclure certaines dépenses qui étaient pourtant éligibles au FCTVA dans l'ancienne formule.

D/ Autres éléments divers de contexte national et local

1/ Eléments de contexte national en matière de ressources humaines :

- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les parcours professionnels.
Cette ultime étape se traduira par un rééchelonnement des grilles statutaires des agents de la catégorie C et A de la filière sociale
- Mise en œuvre du RIFSEEP
Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents quel que soit leur grade ou leur filière, à remplacer toutes les primes et les indemnités. Il doit être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Le RIFSEEP comprend 2 parties :

- L'IFSE constitue une part fixe déterminée en fonction des spécificités de la fiche de poste.
- Le CIA, part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Il est précisé que la commune de Callian a déjà mis en place ce régime indemnitaire, il n'y aura pas donc pas d'impact au niveau des charges de personnel.

- **L'organisation des élections Départementales et Régionales.**
Théoriquement prévues en Juin 2021, sauf éventuel report en raison du contexte sanitaire, les prochaines élections occasionneront pour la commune de Callian, des frais de personnel pour la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.
- **La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires.**
Le GVT (glissement, vieillesse, technicité) positif est un phénomène qui contribue à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades.
Cette augmentation de rémunération liée à l'ancienneté, découle du statut et ne devrait pas entraîner d'augmentation importante.

2/ Eléments de contexte local en matière de ressources humaines :

- La mise en place d'une police de l'environnement entraîne le renforcement des ressources de la police municipale, sans création de poste, mais par l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires.
- 2 agents des services administratifs seront en congés maternité. Il faudra donc prévoir l'embauche d'un CDD d'environ 6 mois, ce qui aura un impact sur le chapitre 012 (charges de personnel), car le remboursement par notre assurance « congés maternité » impacte un autre chapitre.
- 2 agents font faire valoir leurs droits à la retraite lors du dernier trimestre 2021.
- Un autre agent se mettra en disponibilité à la fin de l'année 2021, ce qui entraînera des bouleversements dans les effectifs communaux.

II – OBJECTIFS FINANCIERS ET PRINCIPALES PRIORITÉS D’ACTION POUR L’ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

De manière générale, l’exercice 2021 constituera une année de transition pour la ville de Callian, avec :

- Une continuité des orientations politiques avec le mandat précédent.
- Le début de la mise en œuvre du programme du mandat 2020/2026 et des nouveaux projets.
- Le tout avec une vigilance particulière sur la crise sanitaire et ses conséquences budgétaires.

La situation financière saine de la ville à la fin de l’exercice 2019 et toujours solide à la fin 2020, malgré le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPF qui a eu un impact budgétaire, lui permet d’aborder l’exercice 2021 dans des conditions relativement favorables, ce qui permettra à la ville :

- De financer les nouveaux investissements prévus.
- De stabiliser une nouvelle fois les taux d’impositions, inchangés depuis 2011.

A/ Priorités d’actions pour l’élaboration du budget primitif 2021

Le programme d’investissement s’articulera pour l’exercice 2021 autour des principaux projets suivants :

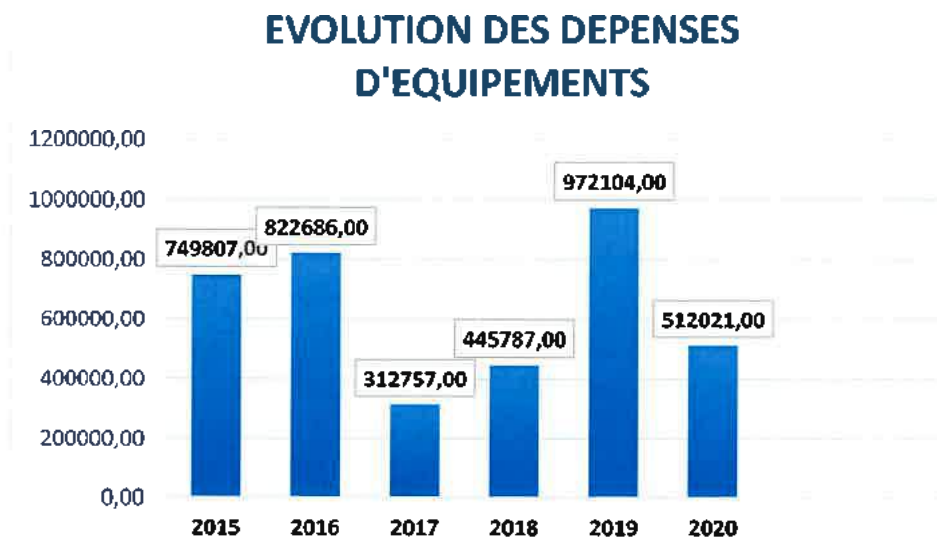
- Vers une transition écologique
- Rénovation du patrimoine communal
- Création de places de stationnements au centre village
- Poursuite de la rénovation des chemins communaux
- Construction d’un nouveau Groupe Scolaire
- Lancement d’une modification et d’une révision du PLU
- Poursuite de la numérisation et de l’informatisation des services publics
- Sports et loisirs
- Canalisation des eaux pluviales

Ces projets seront détaillés ci-après dans l’étude de la section d’investissement.

B/ Un investissement maîtrisé

Malgré les priorités d'actions et les principaux projets précédemment définis, les dépenses d'équipement de la ville (chapitres 20,21 et 23), s'élèveront au budget primitif 2021, à environ 650.000 euros, soit un niveau équivalent à la moyenne annuelle de la mandature précédente.

Pour mémoire, la moyenne des dépenses d'équipement s'est établie à 635 860 € annuels entre 2015 et 2020.



En raison du contexte financier complexifié par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, fiscales et budgétaires, la ville fait donc le choix de stabiliser le montant de ses investissements, sans les diminuer, de manière à contribuer à son échelle, à la relance économique du territoire.

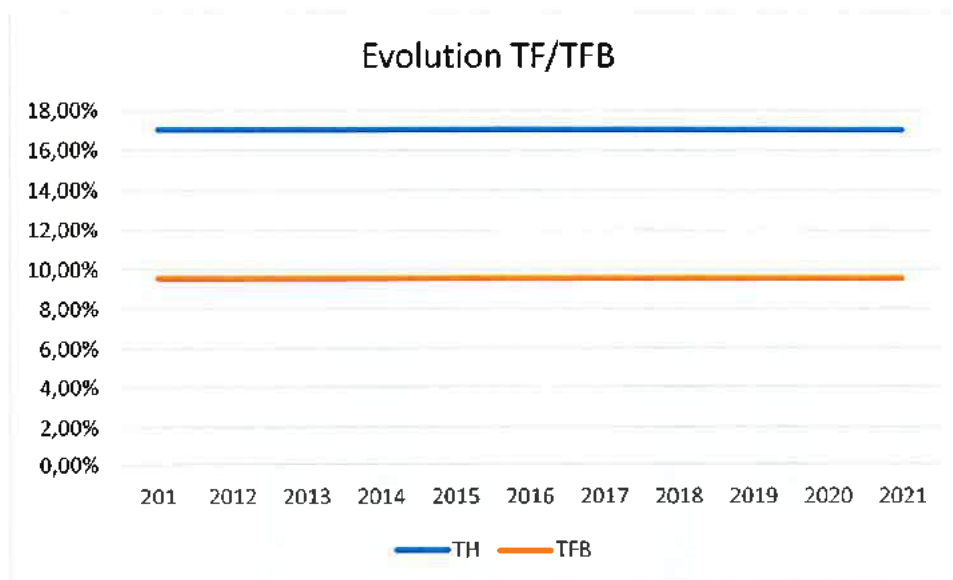
Les projets évoqués dans le paragraphe précédent, pourraient laisser croire à une forte augmentation des dépenses d'investissement, mais il s'agit en fait d'une année de transition dans la mesure, dans un premier temps, où il sera question presque exclusivement de dépenses d'études préalables avant la réalisation de travaux qui seront effectifs tout au long du mandat.

C/ Stabilité des taux d'imposition

Malgré la forte diminution des dotations de l'Etat entre 2014 et 2019 et notamment la DGF, la municipalité s'est, durant le mandat précédent, systématiquement refusée à faire le choix de la facilité qui aurait consisté à absorber l'intégralité de la diminution des dotations de l'Etat, par le biais de hausses massives de la fiscalité des ménages due par les contribuables.

Elle a fait le choix de stabiliser les taux d'imposition grâce à des économies significatives de dépenses de fonctionnement, dans une logique d'efforts partagés entre les différents postes budgétaires.

Le graphique ci-dessous permet de constater la stabilité des taux de la taxe d'habitation (17,05%) et la taxe foncière (9,58%) depuis 2011.



Callian se trouve ainsi très bien placée en matière de taxes par rapport aux communes situées dans la même strate de population.

Ce constat est bien évidemment toujours d'actualité en 2021, dans la mesure où le taux de la taxe d'habitation a été « gelé » par l'Etat dans le cadre du processus de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La réforme fiscale avec la suppression définitive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages modestes, la centralisation de la recette résiduelle des 20 % des ménages toujours redevables, va significativement modifier la structure du produit fiscal perçu par la ville de Callian.

Pour l'année 2021, la priorité sera donc donnée au maintien du pouvoir d'achat des calliennaises et calliennais.

Le budget primitif 2021, sera construit en prenant pour hypothèse une stabilité des taux d'imposition pour la dixième année consécutive.

D/ Maintien des dépenses de fonctionnement et baisse de l'encours de la dette

1/ Une évolution des dépenses de fonctionnement contenue :

Depuis la mandature précédente, la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement a constitué une priorité de la commune, qu'il s'agisse des dépenses de personnel ou des charges courantes à caractère général.

Dans un contexte budgétaire rendu plus incertain par la crise sanitaire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue pour la commune une priorité.

Cette rigueur est d'autant plus nécessaire, que l'utilisation du levier fiscal, ou l'augmentation des tarifs des services publics, ne sauraient constituer des leviers adaptés dans un tel contexte.

Ainsi, pour permettre de conserver une CAF (capacité d'autofinancement) brute solide, une évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera limitée sur l'ensemble des postes budgétaires.

Au stade du budget primitif 2021, il est d'ores et déjà acté, que les dépenses réelles de fonctionnement connaîtront une évolution inférieure à 3 % par rapport au budget 2020.

Dépenses réelles de fonctionnement



Nous pouvons noter dans ce graphique une importante augmentation, en 2020, des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique, en grande partie, par le transfert à la CCPF de l'excédent d'exploitation des budgets de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 159 246 €.

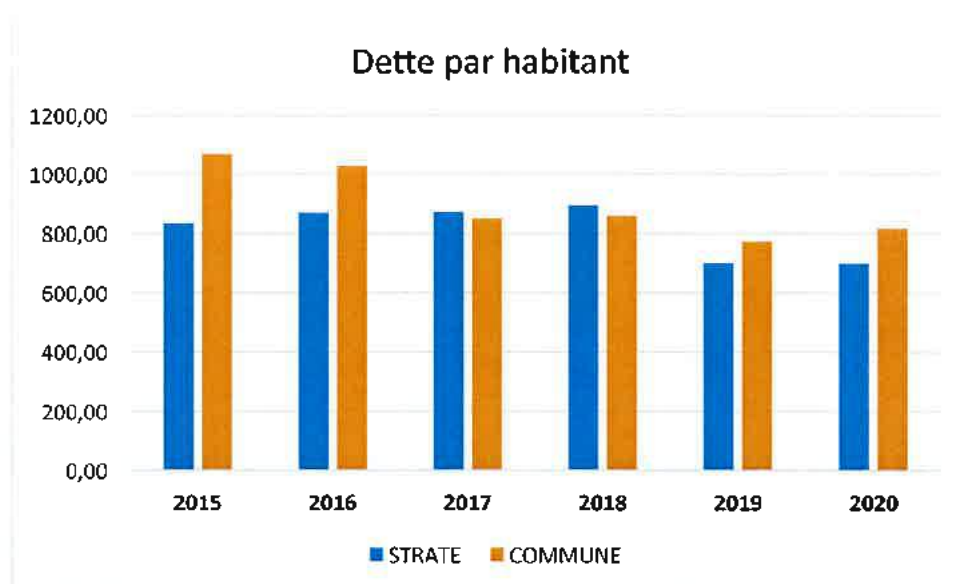
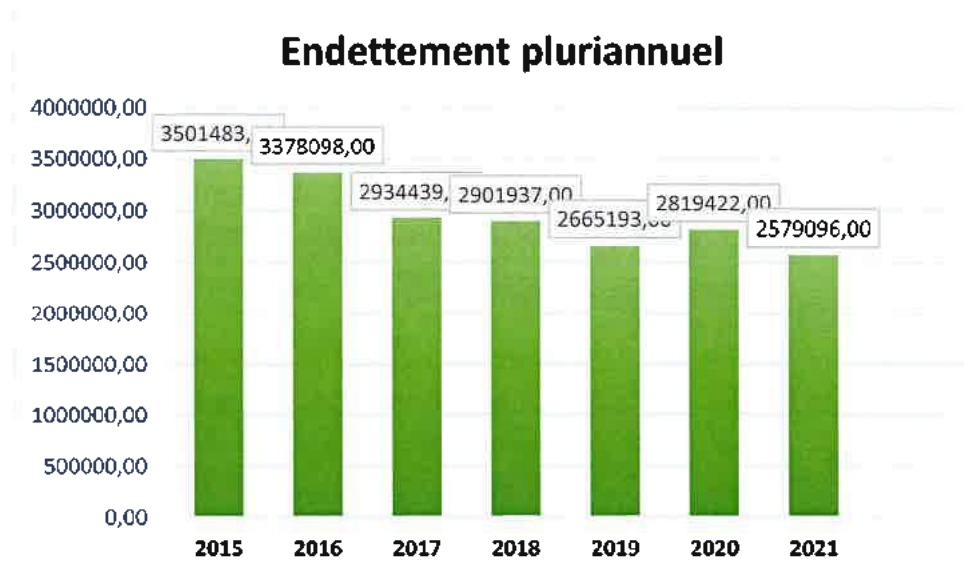
2/ La poursuite du désendettement :

Depuis plus de 5 ans, la priorité de la municipalité a été de désendetter la ville de Callian.

Cette politique se traduit par une réduction conséquente de l'encours de la dette, lequel devrait s'élever à 2.579.096 d'euros pour fin 2021.

La commune s'est désendettée d'1 million d'euros depuis 2015 !

Evolution de l'encours de la dette depuis 2015



III – PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissements. Chacune de ces sections devra être présentée en équilibre lors du vote du budget primitif.

Présentation synthétique de la section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
. 011 charges à caractère général	. Recettes fiscales (TH+TFB+TFNB)
. 012 charges de personnel	. Dotations (DGF-DSR)
. Intérêts de la dette	. Produits de services
	. Produits domaniaux

D'une manière générale, les perspectives budgétaires de l'année 2021 et la première partie de la mandature, seront marquées :

- D'une part, par le niveau d'incertitudes généré par la crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement des services publics.
- D'autre part, par l'absence probable de dynamique des recettes municipales, particulièrement des recettes fiscales.

A/ Des recettes réelles de fonctionnement stagnantes

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) devraient demeurer stables, du fait de la stabilité des taux d'imposition.

1/ Des dotations de l'Etat stables par rapport à 2020 :

- Sous l'effet des dispositions du PLF, le budget primitif 2021 sera marqué par une stagnation des dotations de l'Etat.
 Nous pouvons donc tabler sur un montant de dotations de l'Etat d'environ 152 000 euros, dont 110 000 € pour la DGF et 42 000 € pour la DSR (dotation de solidarité rurale).

Par contre, nous pouvons nous interroger sur la capacité qu'aura l'Etat à garantir durablement la stabilité de la DGF, dans un contexte de forte dégradation des finances publiques.

2/ Absence de dynamique des recettes de fiscalité directe :

Au niveau du budget primitif 2021, en raison de la stabilité des taux d'imposition, le produit de fiscalité directe perçu par la ville, ne devrait connaître aucune dynamique significative par rapport à 2020.

Par contre, si les taux sont inchangés, les bases évoluent. Pour rappel, les recettes fiscales sont calculées comme suit :

- Taux multiplié par les bases

Or, nous constatons depuis plusieurs années, une augmentation des bases qui suit logiquement l'augmentation de la population.

Ainsi, chaque année en juillet, les services de l'Etat procèdent à un « rattrapage » de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Nous pouvons donc espérer en 2021 que les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Les perspectives et les enjeux de la mandature de 2020 à 2026, vont dépendre des éléments ci-après :

- La sortie de la crise sanitaire
- Une fiscalité communale désormais très fortement concentrée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- La réduction progressive de l'autonomie fiscale des collectivités locales
- La mise en œuvre de la révision nationale des valeurs locatives des locaux d'habitation.

3/ Principaux faits marquants concernant les autres produits fiscaux :

- Malgré la crise sanitaire qui va se prolonger bien au-delà du 1^{er} semestre 2021, le produit des droits de mutation devrait se maintenir à un niveau élevé. Nous prévoyons ainsi un produit d'environ 140 000 € au titre des droits de mutation, contre 136 430 € pour l'exercice précédent. Pour mémoire, le graphique ci-après récapitule l'historique récent des recettes de TADM reçues par la commune.

Evolution TADM



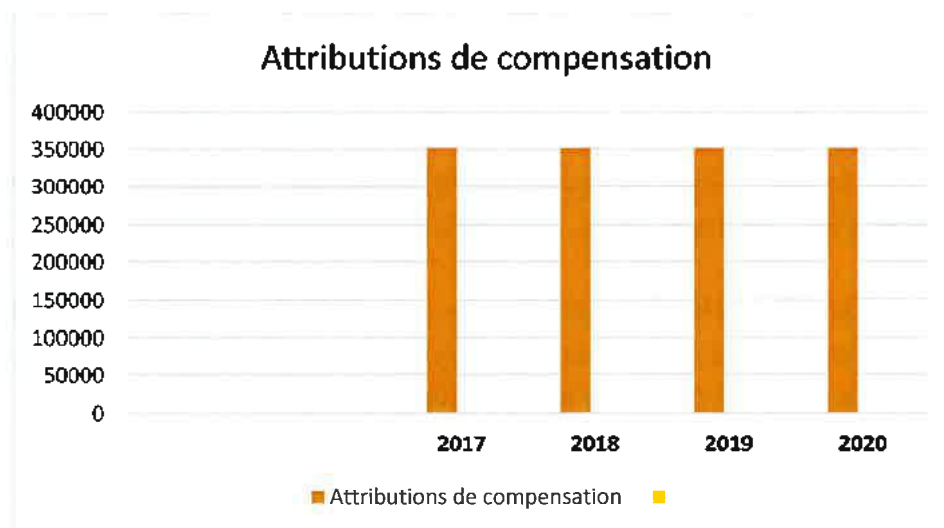
- Il est bon de préciser que la commune de Callian a décidé depuis de nombreuses années, de ne pas voter de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), afin de soulager la trésorerie des entreprises.

4/ Attributions de compensation :

Au stade du budget primitif 2021, l'attribution de compensation versée par la CCPF devrait s'élever à 352 408 €, conformément à l'échéancier défini par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Son montant est stable depuis 4 ans, alors même que la CLECT ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois.

Pour mémoire, il est rappelé que cette attribution vise à compenser, pour les communes, la perte des recettes de la fiscalité économique, compétence transférée à l'intercommunalité.



5/ Evolution des produits des services :

- Les produits des services et de gestion courante correspondent :
 - o Aux redevances, droits d'entrée et frais d'inscription aux divers services et équipements publics proposés par la municipalité.
 - o La redevance d'occupation du domaine public.
- Dans la continuité des exercices précédents, il a été décidé de maintenir une politique tarifaire basée sur les principes suivants :
 - Le maintien d'une politique de tarification permettant l'accès à un maximum de familles aux services publics municipaux : restauration scolaire (2.80 € le repas), garderie du soir (de 2.80 € à 3.50 € en fonction des horaires), médiathèque (8,50 €/ adulte, 4,50 €/enfant, étudiant, demandeur d'emploi par an).
 - Maintien de la gratuité pour de nombreux services : garderie du matin au groupe scolaire, transports scolaires, mise à disposition à titre gracieux de la salle des sports et de la salle des associations.
- Compte tenu de ces objectifs, les produits des services et de gestion courante, sont à anticiper à un niveau proche de celui du budget réalisé en 2020, c'est-à-dire en tenant compte de la crise sanitaire.

Pour information, la commune a enregistré une forte baisse de ses recettes de services en 2020, notamment en raison de la fermeture durant plusieurs semaines de la cantine scolaire.

Cette baisse s'est située à environ 50 000 €.

B/ Stabilité des dépenses de fonctionnement

Dans la continuité des efforts de gestion réalisés chaque année durant le mandat précédent en matière de dépenses de fonctionnement, le budget primitif 2021 sera marqué par une hausse limitée desdites dépenses de l'ordre de 2% par rapport au budget 2020.

Malgré ce contexte macro-économique difficile, la ville de Callian maintiendra en 2021 les services proposés à la population, ainsi que le soutien financier aux associations.

Il n'est pas à exclure ici, selon la gravité de la crise, que la municipalité renforce son aide auprès des secteurs les plus touchés (exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les cafetiers et les restaurateurs).

1/ Des charges à caractère général stabilisées :

L'objectif de la ville de Callian est de limiter l'évolution des charges à caractère général à 2 % maximum par rapport à l'exercice 2020.

Il est rappelé que ces charges sont concentrées dans le **Chapitre 011** des dépenses de fonctionnement.

Cet objectif tient compte d'une hypothèse raisonnablement optimiste quant à l'évolution de la crise sanitaire.

Pour mémoire, les charges constatées dans le chapitre 011 pour l'exercice 2020 se situaient à 1 068 081 €.

Il est prévu de les porter à 1 093 600 €, soit une augmentation d'un peu plus de 2 %.

Nous pouvons noter que les dépenses réalisées en 2020 ont été conformes à celles prévues au sein du budget primitif : énergies, combustibles, carburants, honoraires...

D'autres dépenses ont été inférieures aux prévisions, tels que le poste alimentation en raison de la fermeture de la cantine scolaire durant le confinement, fêtes et cérémonies, frais d'actes de contentieux, réceptions.

Par contre, certains postes ont connu une augmentation : contrats de prestations de services, frais de télécommunication, maintenance.

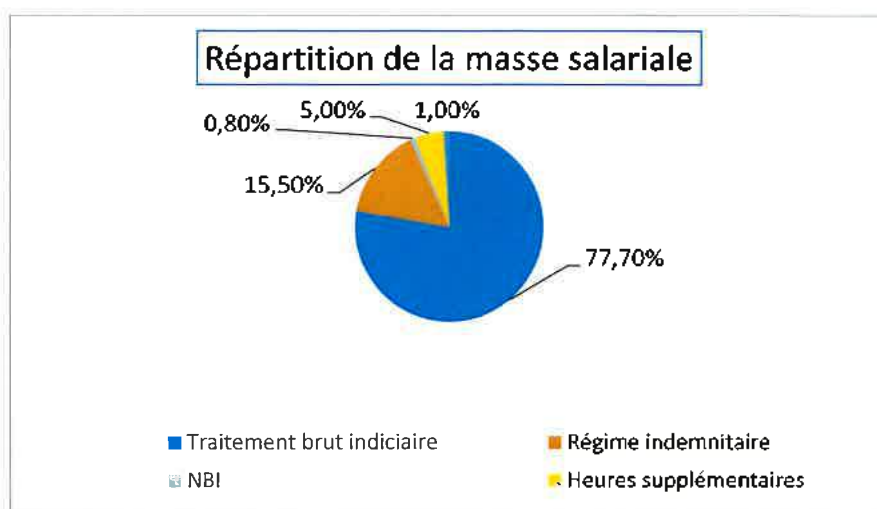
2/ Des dépenses de personnel en légère augmentation :

- Au budget primitif 2021, l'évolution de la masse salariale, **Chapitre 012** des dépenses de fonctionnement, devrait se situer à environ 30 000 € soit une augmentation de 1.8 %, portant le total à 1 735 000 €.

Pour mémoire, la rémunération du personnel est répartie comme suit :

- Traitement brut indiciaire
- Régime indemnitaire
- NBI (nouvelle bonification indiciaire)
- Heures supplémentaires
- Supplément familial de traitement

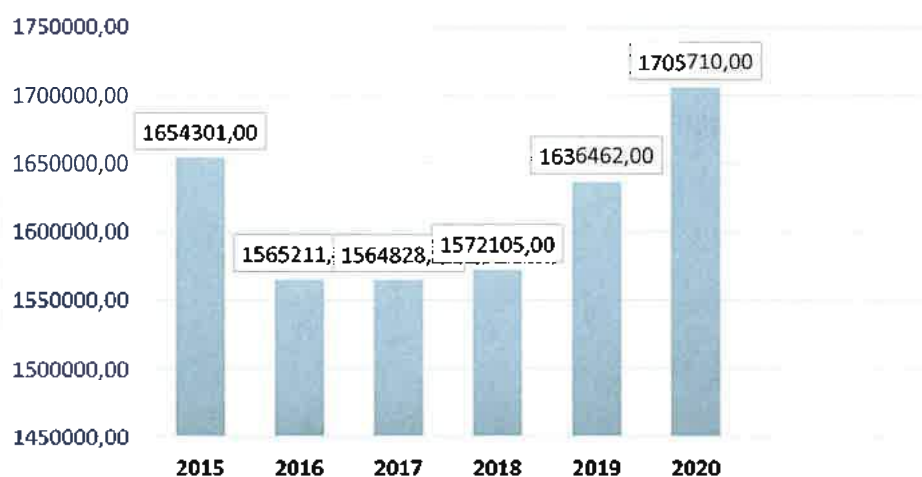
Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition de la masse salariale :



- Cette prévision tient compte des facteurs d'évolution suivants :
 - Mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP.
 - Mise en œuvre de la prime de précarité (obligation légale) pour les CDD.
 - L'organisation des élections Régionales et Départementales, sous réserve de leur maintien.
 - Le « glissement vieillesse technicité ».
- Cette progression modérée est toutefois compatible :
 - Avec le maintien du niveau et la qualité du service public proposé aux calliannais.
 - Avec une trajectoire soutenable d'évolution des dépenses globales de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chapitre 012 ces 6 dernières années :

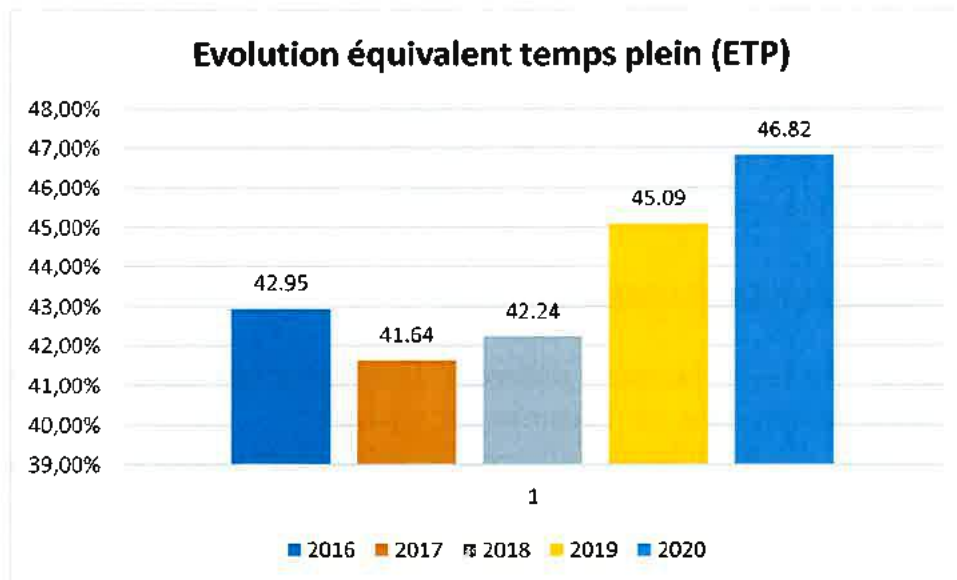
Evolution charges de personnel



La forte augmentation des dépenses de personnel en 2020 s'explique par le transfert du personnel qui était rattaché au budget de l'eau ou à celui de l'assainissement et qui se trouve désormais au sein du budget de la commune.

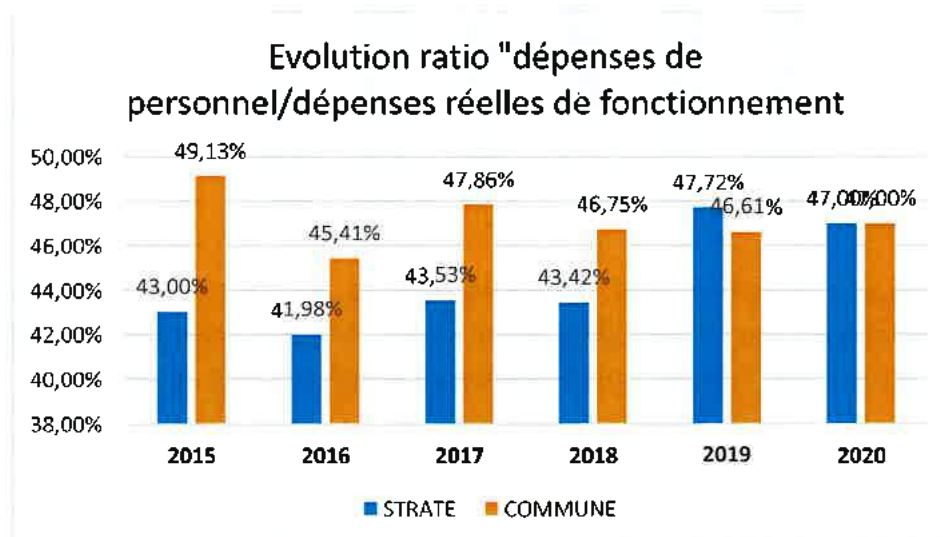
De surcroît, un poste d'ATSEM a dû être créé en raison de la mise en place d'une classe maternelle supplémentaire.

A titre d'information, le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution du nombre d'équivalent temps plein (ETP) depuis 2016.



- Le ratio du personnel détaillé ci-dessous, permet de mesurer la dépense incompressible à court terme pour la collectivité : il s'agit d'un coefficient de rigidité.
- Il est à noter que certaines communes présentent un ratio très faible car elles utilisent des délégations de services publics en lieu et place de missions réalisées en régies.

Ce ratio est en moyenne égal à 47% pour les communes de notre strate de population.





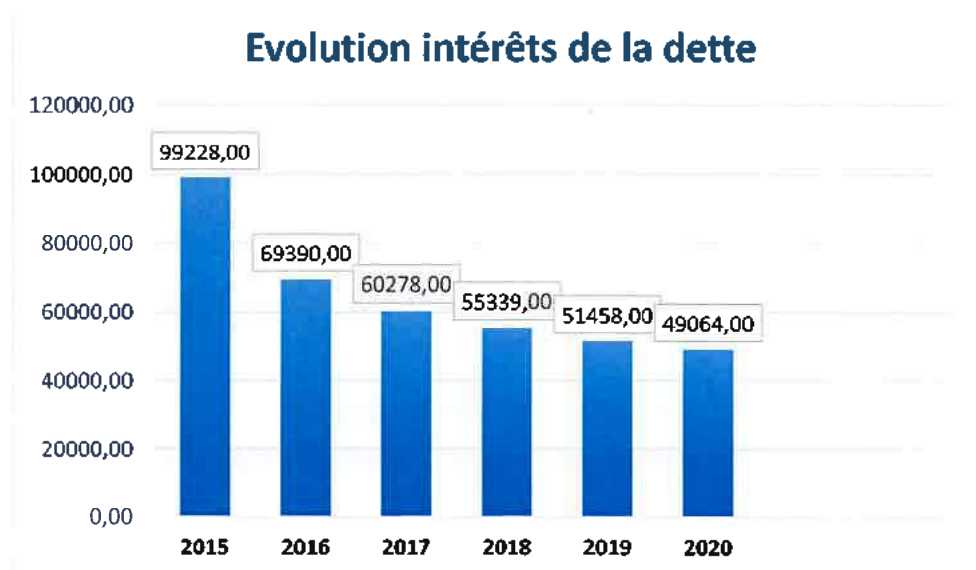
3/ Evolution des subventions versées aux associations :

- La volonté de la municipalité a toujours été d'apporter un soutien important aux associations communales.
Il s'agit d'un soutien volontariste qui permet de maintenir le fonctionnement des associations.
- Dans la continuité de cette démarche, la ville de Callian maintiendra en 2021 son engagement au côté du monde associatif, avec une enveloppe de subventions à hauteur de 35 000 €.

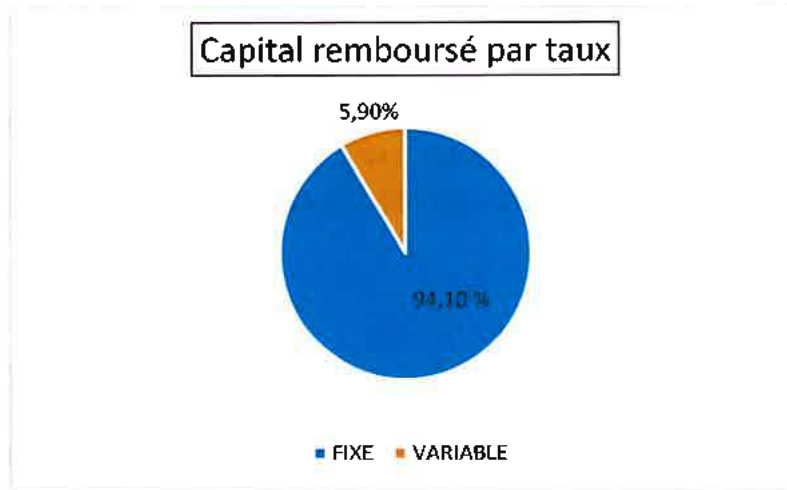
Il est rappelé que les subventions sont versées en fonction de critères objectifs afférents à la situation financière de chaque association.

4/ Des charges financières en baisse constante :

- En 2021, plusieurs facteurs pèseront favorablement dans l'évolution des intérêts de la dette dus par la commune, à savoir :
 - o La poursuite du désendettement continu de la ville depuis 2015 avec un encours qui atteindra 2 579 096 € au 31/12/2021 (cf. graphique page 20)
 - o Le niveau historiquement bas des taux d'intérêts pour 2021.



Il est à noter que, même en cas de remontée des taux d'intérêts, les conséquences sur l'évolution des charges financières municipales, demeureront limitées dans la mesure où l'encours de la dette comporte peu d'emprunts à taux variables.



- Un ratio très important représente le nombre d'années nécessaires qu'il faut à une commune pour rembourser l'encours de la dette en fonction de sa capacité d'autofinancement.

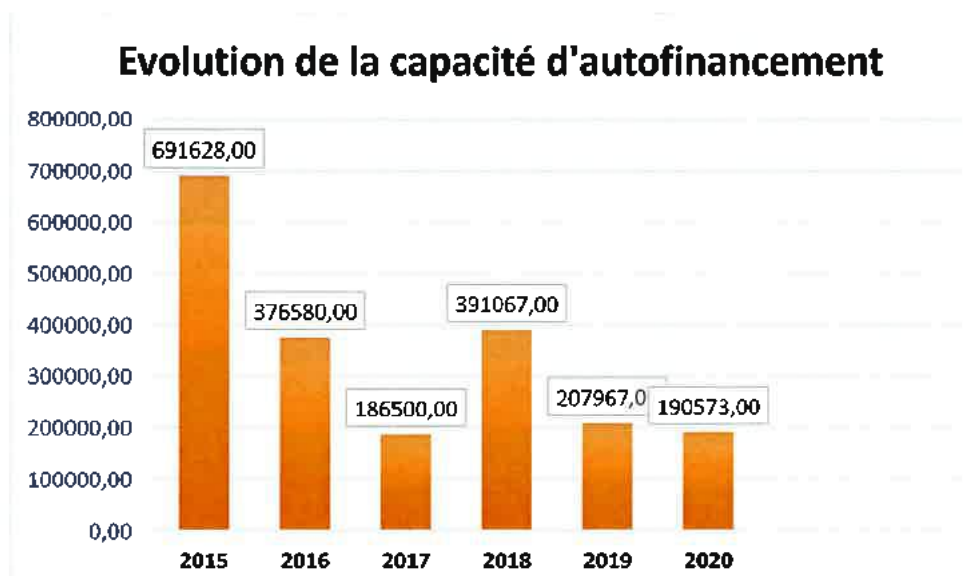
RATIO = encours de la dette/ capacité d'autofinancement brute

Soit pour 2020 : 2 579 096 € / 190 573 € = 13,53 années

Il faudrait un peu plus de 13 années pour rembourser la dette en tenant compte d'une CAF brute égale à 190 573 €.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune depuis l'année 2015.

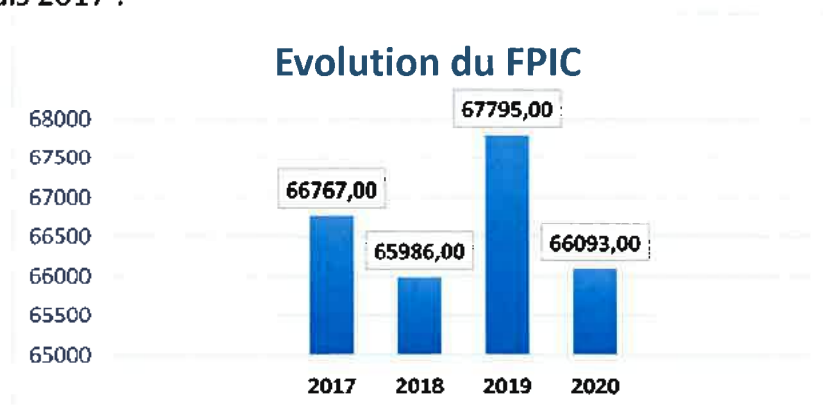
CAF = RRF - DRF



5/ Autres dépenses significatives :

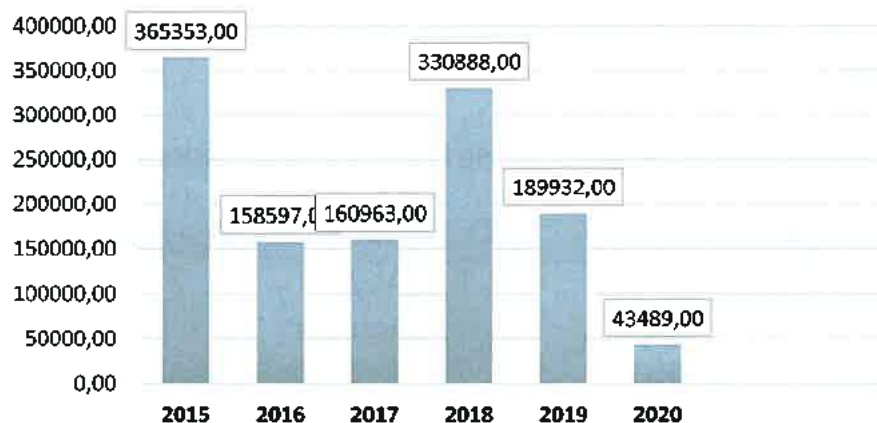
- La contribution de la ville au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ne devrait pas significativement évoluer en 2021 dans un contexte de stabilisation du volume de ce fonds au niveau national.
- Une péréquation horizontale inchangée.
Pour ce qui concerne le bloc communal, le PLF confirme la stabilisation du FPIC. Ainsi, pour la 4^{ème} année consécutive, les ressources prélevées et redistribuées au niveau national au titre du FPIC, devraient être stabilisées à hauteur de 1 milliard d'euros.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la contribution de la commune de Callian au FPIC depuis 2017 :



En conclusion, la section de fonctionnement doit dégager un excédent qui doit être au minimum égal au remboursement du capital de la dette pour permettre de financer une partie des investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt. Cet excédent qui est la capacité d'autofinancement d'une commune est donc un élément très important pour apprécier la bonne gestion communale.

Résultat de fonctionnement



Résultat de fonctionnement = CAF + opérations d'ordre (amortissements)

Nous pouvons noter que le résultat de fonctionnement en 2020 s'est fortement réduit pour atteindre 43 489 €.

C'est un résultat en trompe-l'œil car il est impacté par le transfert de la compétence eau et assainissement.

En effet, ce transfert a occasionné le versement de l'excédent d'exploitation eau et assainissement à la CCPF, d'un montant de 159 246 €.

Le résultat réel qui tient compte de la gestion communale, serait donc de 202 856 € (43 489 € + 159 246 €).

IV – PRINCIPALES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2021 – SECTION D’INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d’investissement, sont celles qui impactent le patrimoine d’une commune.

Présentation synthétique de la section d’investissement

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> . Remboursement du capital des emprunts . Achats matériels et mobiliers . Acquisitions immeubles et bâtiments . Gros travaux 	<ul style="list-style-type: none"> . FCTVA . Emprunts . Subventions et dotations . Cessions d’immobilisations . Produits des amendes de police . Taxe d’aménagement et PVR . Autofinancement

A/ Principaux projets 2021

1/ Vers une transition écologique :

La commune entend se tourner de façon volontariste, vers la mise en place du développement durable dans tous les aspects de la vie communale :

- Développer autant que possible les circuits courts et l’alimentation BIO à la cantine scolaire.
- Insérer des critères environnementaux dans tous les marchés publics.
- Réduire les consommations énergétiques des principaux bâtiments communaux.
- Arrêter l’utilisation de produits phytosanitaires pour l’entretien des espaces verts.
- Généralisation de l’usage des LED dans l’éclairage public et dans les décorations de Noël.
- La mise en place d’une police de l’environnement est l’exemple concret du souhait de la commune de combattre les dépôts sauvages et toutes les incivilités qui nuisent à la qualité de vie du citoyen.
- Embellissement des giratoires de Tire-Bœuf et d’Agora

2/ Rénovation du patrimoine communal :

L'un des principaux objectifs du mandat est la rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption, plus vaste bâtiment communal de la ville.

Cette rénovation s'effectuera en plusieurs tranches, dont la première devrait débiter au début de l'exercice 2022, au terme d'études réalisées en lien avec la DRAC, l'ABF et un architecte du patrimoine.

Il s'agit d'un investissement qui occupera l'ensemble du mandat, pour un montant de travaux qui pourrait dépasser 1,5 millions d'euros.

3/ Création de places de stationnement au centre village :

Nous constatons depuis plusieurs années, avec bonheur, que le centre village de Callian reçoit de plus en plus de visiteurs.

Cette attractivité pourrait être poursuivie et accentuée par la création de plusieurs dizaines de places de stationnement.

Le montant de ces travaux n'est pas encore arrêté, car il est fonction des études en cours et notamment des études de sol et de faisabilité.

4/ Poursuite de la rénovation des chemins communaux :

Depuis le début du mandat précédent, la municipalité s'est engagée dans un programme annuel de rénovation des chemins communaux, pour un montant d'environ 150 000 € par an.

Durant l'exercice 2021, la municipalité entend poursuivre ses efforts avec d'ores et déjà 2 chemins privilégiés : le chemin des Granges et le chemin des Touars, entre autres.

5/ Construction d'un nouveau groupe scolaire :

La croissance démographique incessante que connaît la ville de Callian depuis plusieurs années, a accéléré l'obsolescence du groupe scolaire situé au centre village.

Devant l'impossibilité matérielle de rénover ce groupe scolaire et de l'agrandir, il est devenu nécessaire de construire une autre école dans la plaine tout en conservant le groupe scolaire du centre village.

Il s'agit d'un investissement lourd pour lequel nous pouvons obtenir des subventions conséquentes. Cet investissement comportera non seulement les coûts de construction, mais également l'acquisition du foncier.

C'est bien entendu le projet le plus important du présent mandat.

6/ Lancement d'une modification et d'une révision du PLU :

Il est devenu indispensable de modifier et de réviser l'actuel PLU voté le 19 février 2013 et modifié le 23 mai 2016.

En effet, la loi ALUR, entre autres, a remis en cause les principaux objectifs du document d'urbanisme initial, qui prévoyait un taux de croissance démographique de 1,1 % par an.

Il est donc nécessaire, avec l'appui du bureau d'études CITADIA, de trouver la parade aux inconvénients de la loi ALUR et de permettre aux nouveaux arrivants de trouver ce qu'ils sont venus chercher, à savoir la ruralité.

7/ Poursuite de la numérisation et de l'informatisation des services publics :

Afin de faciliter les échanges entre les administrés et les services communaux, il est important de poursuivre l'informatisation et la numérisation dans tous les domaines, afin d'arriver à la notion de « Guichet Unique ».

A cet effet, il est prévu de rénover le parc informatique au sein des services administratifs, ainsi qu'au groupe scolaire.

Nous pouvons d'ailleurs, non sans une certaine fierté, noter que les écoles de Callian ont reçu le label « Ecoles numériques ».

8/ Sports et loisirs :

Le parcours de santé situé en bordure de la RD 96 en direction de St Cézaire, nécessite une rénovation quasi-totale.

Il s'agit non seulement de changer les agrès, mais également d'effectuer d'importants travaux de terrassement.

Il est également urgent de rendre plus fonctionnel le City Stade à côté du groupe scolaire.

Il est devenu nécessaire de rénover deux courts de tennis parmi les trois du quartier des Adrechs.

9/ Canalisation des eaux pluviales :

La multiplication des évènements climatiques et notamment des pluies torrentielles a mis en avant la problématique de la canalisation des eaux pluviales.

Trois quartiers sont principalement impactés :

- La route de Saint-Cézaire
- Le chemin des Maures
- Le chemin des Graous

Il a été décidé de lancer des études avec des hydrogéologues, et d'organiser des réunions publiques avec les riverains concernés.

Ces investissements présentent un coût non négligeable, mais également la nécessité de collaborer avec les propriétaires, la commune ne disposant pas de foncier dans ces quartiers pour accueillir d'éventuels bassins de rétention.

B/ Les recettes d'investissement

La plupart des recettes d'investissement sont associées à des opérations bien déterminées.

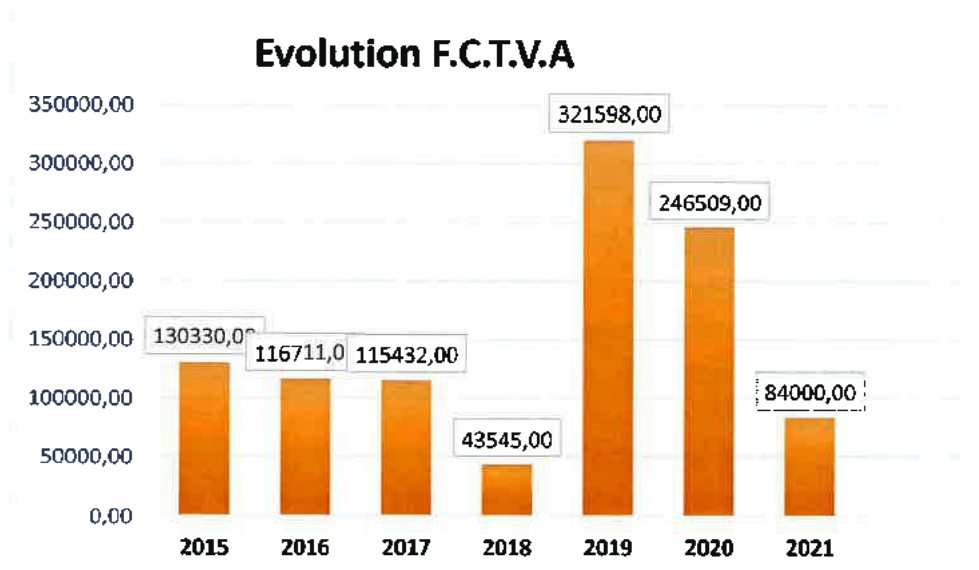
Cependant, il existe des recettes d'ordre général.

1 – Les recettes d'ordre général :

- Le FCTVA est la somme perçue en année N+1 relative aux dépenses d'investissement réalisées en année N.

Ainsi, compte tenu de la baisse des dépenses d'investissement de l'année 2020, la commune ne percevra que 84 000 € environ de FCTVA.

Cette recette fluctue en fonction des dépenses réalisées, comme le démontre le graphique ci-dessous :



- La taxe d'aménagement est une recette qui dépend du nombre de permis de construire accordés et d'autres autorisations d'urbanisme.
Nous pouvons compter sur une recette d'environ 100 000 € au titre de l'exercice 2021.

- Les participations pour voirie et réseaux (PVR) sont des recettes dépendantes des pétitionnaires qui obtiennent un permis de construire dans une zone de la commune qui a fait l'objet d'importants investissements de voirie et réseaux.
C'est le cas principalement de la zone UF (zone artisanale et commerciale), située en bordure de la RD 562.
Si la construction du nouveau LIDL devait commencer en 2021, la commune pourrait percevoir une somme importante de PVR.

2-Les recettes d'investissement associées à des opérations :

La commune est susceptible de percevoir des subventions provenant de différents types d'institutions ou de collectivités : l'Etat, la Région, le Département.

- Concernant la construction de places de stationnement au centre village, la commune de Callian a d'ores et déjà obtenu un financement de la Région, au titre du FRAT, pour un montant de 177 540 €.
Par ailleurs, le Département du Var a notifié une subvention d'un montant de 150 000 € pour ce même investissement au titre de l'exercice 2020.

- Pour ce qui concerne la rénovation des chemins, la commune va solliciter l'aide du Département pour un montant de 150 000 € (exercice 2021). Cette aide ne sera notifiée officiellement qu'au mois de septembre.
D'autre part, la commune va solliciter 10 000 € au titre des amendes de police 2021.

- Pour la rénovation de l'église ND de l'Assomption, la ville de Callian a sollicité de l'Etat au titre de la DETR, une aide d'un montant de 102 604 €. Nous devrions obtenir une réponse vers le mois de mai.
Nous avons sollicité également la Région au titre du FRAT 2021 pour un montant de 76 953 €.

- Rénovation de la Grand'Rue.
Pour cet investissement, désormais achevé, la commune a obtenu de nombreuses aides et notamment de l'Etat au titre de la DETR.
Nous allons percevoir en 2021 le solde de cette subvention pour un montant de 61 460 €.

- **Concernant la construction d'un nouveau groupe scolaire, l'année 2021 sera consacrée à des études et à des négociations relatives au foncier. La commune sollicitera des aides concrètes au titre de l'exercice 2022, aussi bien de l'Etat, que du Département et de la Région.**
- **La poursuite de l'informatisation du groupe scolaire doit être poursuivie grâce à l'aide de l'Etat au titre de la labellisation « Ecoles numériques », d'un montant de 8 644 €.**

Pour la réalisation de ces importants investissements, il est bien évident que les subventions et l'excédent de fonctionnement risquent de ne pas suffire. Il paraît donc inévitable de devoir recourir à l'emprunt.

GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France

BCE : Banque centrale européenne

BP : budget primitif

CAF : capacité d'autofinancement

CCPF : Communauté de Communes du Pays de Fayence

CFE : cotisation foncière des entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIA : complément indemnitaire annuel

CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DGF : dotation globale de fonctionnement

DRAC : Direction général des affaires culturelles

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSR : Dotation de solidarité rurale

ETP : équivalent temps plein

FCTVA : fond de compensation de la TVA

FNGIR : Fond national de garantie individuelle des ressources

FPIC : Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

FRAT : Fond régional d'aménagement du territoire

GVT : glissement vieillesse et technicité

IFSE : Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise

NBI : nouvelle bonification indiciaire

PIB : produit intérieur brut

PLF : Projet de loi de finances

PME : petite et moyenne entreprise

RIFSEEP : régime indemnitaire des fonctionnaires

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TADM : taxe additionnelle des droits de mutation

TCCFE : taxe communale sur la consommation d'électricité

TFB : taxe foncière bâti

TFNB : taxe foncière non bâti

THP : taxe d'habitation résidence principale **TPE** : très petite entreprise